



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1883

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le ZKM (Zentrum für Kunst und Medien de Karlsruhe), dans le cadre de l'exposition "Autoportraits, de Rembrandt au selfie", du 26 mars au 26 juin 2016

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1883 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE ZKM (ZENTRUM FUR KUNST UND MEDIEN DE KARLSRUHE), DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "AUTO PORTRAITS, DE REMBRANDT AU SELFIE", DU 26 MARS AU 26 JUIN 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts de Lyon, la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe et la National Scottish Galleries Edinburgh ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'une exposition sur le thème de l'autoportrait d'artistes, à partir des œuvres de leurs collections.

Cette exposition sera présentée au cours de l'année scolaire 2015-2016, dans les trois établissements sur des périodes de trois mois.

Les dates de présentation sont les suivantes :

- à la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe : du 31 octobre 2015 au 31 janvier 2016 ;
- au musée des Beaux-Arts de Lyon : du 26 mars au 26 juin 2016 ;
- aux National Scottish Galleries Edinburgh : du 16 juillet au 16 octobre 2016.

A cette occasion, la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe a sollicité les deux autres établissements pour participer en tant que partenaire au projet européen intitulé « Creative Europe Culture », par le biais d'un événement participatif au sein des expositions avec le public et de jeunes artistes sur le thème du « selfie ». Le titre générique de cet événement est : *I'm here. European faces.*

Dans le cadre de ce projet européen, la Staatliche Kunsthalle Karlsruhe a sélectionné une œuvre intitulée *Flick\_EU galerie des Citoyens* appartenant au ZKM (Zentrum für Kunst und Medien de Karlsruhe, institution reconnue internationalement pour la valorisation du champ artistique numérique). Cette œuvre est constituée d'un photomaton. Le visiteur est invité en introduisant 1 euro dans l'appareil à utiliser ce photomaton pour se faire prendre en photo. Quatre photos (type photos d'identité) sont récupérées par le visiteur. Parallèlement, la photo est numérisée instantanément et va incrémenter une base de données de tous les portraits.

Tous les portraits sont ainsi projetés alternativement sur des écrans installés au sein de l'exposition. Le visiteur trouve ainsi son portrait dans l'espace réel ainsi que dans l'espace virtuel. Cet espace virtuel disloqué est un miroir des médias sociaux.

En complément de cette installation, une autre installation appartenant au ZKM sera présente en conclusion du parcours pour inviter les visiteurs à voir leur propre portrait se réaliser grâce à la combinaison de toutes les images de la base de données FLICK\_EU. Le public sera invité à poursuivre cette expérience en ligne et sur les réseaux sociaux.

Le projet FLICK\_EU est une réflexion artistique de la fonction du portrait à l'époque des médias numériques. Ainsi l'exposition, présentée à Karlsruhe, Lyon puis Edimbourg forme un modèle de miniature de la communauté européenne.

Pour les deux installations appartenant au ZKM, une convention a été établie afin de définir les droits et obligations de chacune des parties. Le ZKM assurera l'installation, la mise en route et l'assistance des deux installations. Il fournira les consommables pour l'impression des photos du photomaton. Le coût est estimé à 4 000 euros. La Ville de Lyon reversera intégralement au ZKM la recette engendrée par l'utilisation par les visiteurs du photomaton. La recette est estimée à 4 000 € (il est attendu qu'environ 10 % des visiteurs participent au projet FLICK\_EU).

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le ZKM (Zentrum für Kunst und Medien de Karlsruhe), pour l'utilisation des installations dans le cadre du projet FLICK\_EU de l'exposition « *Autoportraits. De Rembrandt au selfie* », du 26 mars au 26 juin 2016, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Le coût d'utilisation du photomaton est fixé à 1 €.

4. Les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2016, fonction 322, nature 6228.

5. Les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2016, fonction 322, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN